



Charte de Français du monde-adfe

I - L'Association Français du monde-adfe rassemble les Françaises et les Français à l'étranger inspirés par les idéaux de gauche : égalité des droits, humanisme et solidarité. Elle fonde son action sur la protection des citoyens hors de France et s'implique dans la longue lutte pour aboutir à l'égalité femmes-hommes, dans la protection de l'environnement, dans les solidarités qui se développent contre toutes les formes de discrimination. Dans cette orientation générale, elle est indépendante et pluraliste.

II – Français du monde-adfe doit s'insérer autant que possible dans la vie sociale. Elle entretient des relations avec les associations et organisations françaises locales et à l'étranger.

Français du monde-adfe prend une part active à la concertation avec les autorités françaises à l'étranger.

Son rayonnement est fondé sur des actions d'information et d'animation, notamment dans les domaines culturel, éducatif, administratif, social et économique.

Elle est attentive au respect des droits humains tout en respectant les obligations de réserve auxquelles sont soumises les associations étrangères dans les pays de résidence de ses adhérents.

Elle est particulièrement concernée par les questions sociales touchant les communautés françaises à l'étranger.

III – Français du monde-adfe intervient dans la vie politique française pour défendre les intérêts des Français à l'étranger et de retour en France. Elle est attentive à la condition des étrangers en France.

IV – En tant qu'association, Français du monde-adfe, conformément à la législation en vigueur, ne participe pas au financement des campagnes électorales sous quelque forme que ce soit, mais apporte son soutien à des candidats.

- **Elections consulaires et AFE**

Les sections locales ont un rôle majeur à jouer dans la constitution des listes susceptibles d'obtenir le soutien de Français du monde-adfe, en concertation avec les associations et organisations locales partageant ses valeurs.

1. L'élection consulaire étant un scrutin à un tour, Français du monde-adfe ne soutient qu'une seule liste par circonscription consulaire, validée par le Bureau national (BN).
2. Conformément au Règlement intérieur de Français du monde-adfe, les personnes qui se présentent sur une liste sollicitant le soutien de Français du monde-adfe doivent être membres de l'association depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée générale (à Paris) de l'année précédant celle de l'élection.

Dans le cas où la ou les sections locales ne pourraient pas présenter un de ses membres, elle(s) sollicitera/ont une personne défendant leurs valeurs et s'engageant à rejoindre notre association.

3. Les candidats s'engagent, s'ils sont élus avec le soutien de Français du monde-adfe, à verser leur contribution d'élus au fonctionnement de Français du monde-adfe, à soutenir l'association et à participer à la vie associative aussi bien sur le plan local que national, dans le respect des valeurs qu'elle porte.

Les élus consulaires, élus dans un deuxième temps à l'Assemblée des Français de l'étranger, s'engagent à siéger dans le groupe qui représente Français du monde-Adfe au sein de cette assemblée.

4. Dans le cas où des candidats sont déjà conseillers consulaires, ils doivent être à jour dans les versements de leur contribution d'élus au fonctionnement de Français du monde-adfe, comme ils s'étaient engagés à le faire, ainsi que de leur cotisation de membre de Français du monde-adfe pendant toute la durée du mandat
5. Le respect des différents critères ci-dessus permettra l'ouverture d'un débat et le vote en section locale sur le soutien potentiel à une liste. Seuls les adhérents de nationalité française pourront participer à ce vote.
6. En cas de présence de plusieurs sections dans une circonscription, celles-ci doivent se coordonner afin de proposer une seule liste à la validation du BN.
8. Chaque adhérent, chaque élu de Français du monde-adfe s'engage à ne soutenir publiquement que la liste validée par le BN de Français du monde-adfe.

- **Elections sénatoriales**

Français du monde-adfe ne présente pas de liste de candidats pour l'élection des sénateurs représentant les Français hors de France. Toutefois, ses élus consulaires étant grands électeurs lors de l'élection sénatoriale, elle entend ne pas être tenue à l'écart de ces élections. En conséquence, les listes sollicitant le soutien de Français du monde-adfe doivent être soumises au plus tard au BN réuni en juin précédant l'élection, lequel s'en remet au Conseil d'Administration pour une décision arrêtée avant le 30 juin.

Les élus consulaires bénéficiant de l'étiquette Français du monde-adfe au moment de leur élection doivent s'engager sur l'honneur à voter pour la liste sénatoriale ayant obtenu le soutien de l'association.

* * *